
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBU

Le débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir au plus tôt 2 mois avant le vote du budget. L'objectif de ce débat est de proposer les orientations de la commune en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il ne donne pas lieu à un vote.

Source : La Lettre des Finances Locales – La Gazette des communes Baisse des dotations et augmentation de la péréquation verticale

I. CONTEXTE NATIONAL

Le budget 2016 se prépare dans un contexte économique toujours aussi contraint.

- Une zone Euro qui peine à retrouver les rythmes de croissance d'avant 2007
- Une projection de croissance économique française limitée :
 - 1% de croissance du PIB sur 2015
 - 1.5% de croissance du PIB estimé sur 2016
 - Inflation estimée à 1 % pour 2016
- Une stagnation des recettes globales de fonctionnement des collectivités : + 0 % constaté sur 2014
- Une progression contrastée des dépenses de fonctionnement des collectivités : + 1.78 % mais + 4% sur les charges de personnel et -2.2 % sur les autres dépenses de fonctionnement
- Un effet ciseau (delta Recettes / Dépenses), accentué : dégradation généralisée de l'épargne brute des collectivités
- Des dépenses d'investissement des collectivités en recul sur 2014 : -14%

LOI DE FINANCES 2016

Le contenu du PLF 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Pour l'année 2016, le montant de DGF est fixé à 33,109 milliards d'euros, en recul de 9,6 % par rapport à 2015. Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques de 3,67 milliards d'euros, représente 1,89 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014. La clef de répartition serait identique à celle appliquée cette année, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. Pour 2016, la contribution des communes au redressement des finances publiques s'élève à 1,450 Md € (comme en 2015).

Parallèlement, cette baisse s'accompagnera d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale. La croissance des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, à savoir, + 180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU et + 117 millions d'euros pour la DSR. Quant à la dotation nationale de

péréquation (DNP), le montant alloué en 2015, soit 794 millions d'euros, sera reconduit au titre de l'année 2016.

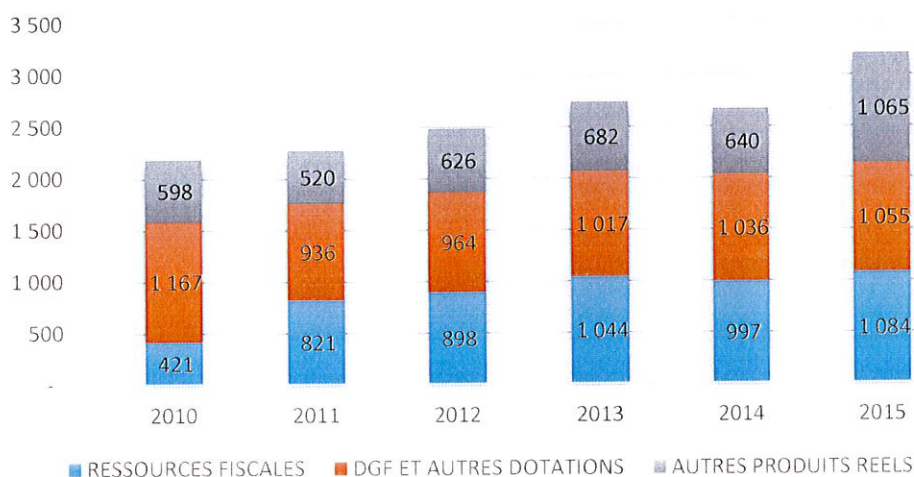
Les autres mesures du PLF 2016 :

- l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie dès 2015 ainsi qu'aux investissements dans le haut-débit à compter de 2016 ;
- la création d'un fonds national de 800 millions d'euros nets pour soutenir l'investissement du bloc communal ;
- le prolongement, sous conditions, des incitations aux communes nouvelles jusqu'au 30 septembre 2016 ;
- la baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe à 0,9 % de la masse salariale au lieu de 1 % ;
- le transfert aux régions, à compter de 2017, de 50 % du produit de la CVAE et corrélativement, la diminution de la part revenant aux départements de 48,5 % à 23,5 % ;
- Rythmes scolaires Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

II. CONTEXTE COMMUNAL

❖ RECETTES D'EXPLOITATION

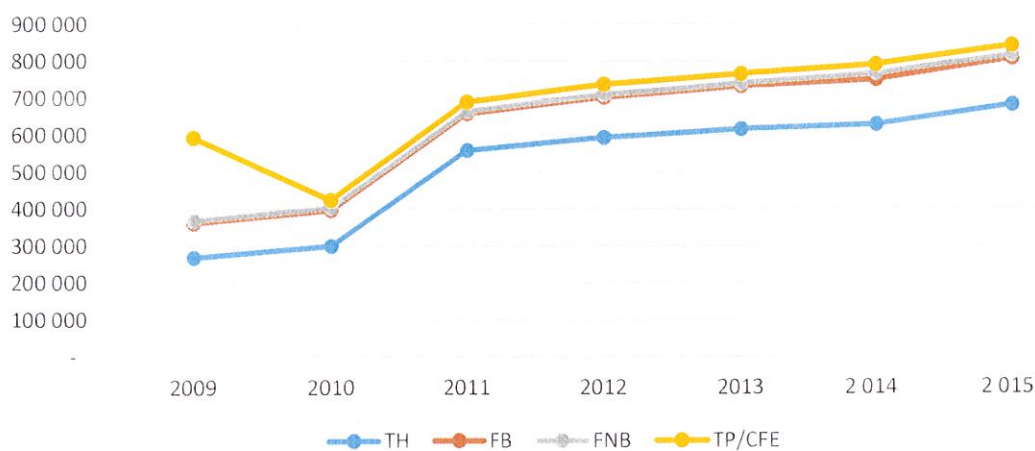
Evolution des produits réels de fonctionnement en K€



Après une baisse en 2014, les recettes de fonctionnement du budget communal sont en hausse sur le budget 2015. Cela est dû d'une part à une augmentation des bases de la fiscalité à taux constants, d'une hausse de la TASCOM (taxes sur les surfaces commerciales + 36 000 €) et du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) malgré la baisse de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - 22 300 €). D'autre part, malgré la baisse de la DGF depuis 2 ans (- 11 340 € en 2014 et - 47 302 € en 2015, soit une baisse de 10 % en 2 ans), la DSR (dotation de solidarité rurale) reste en progression et

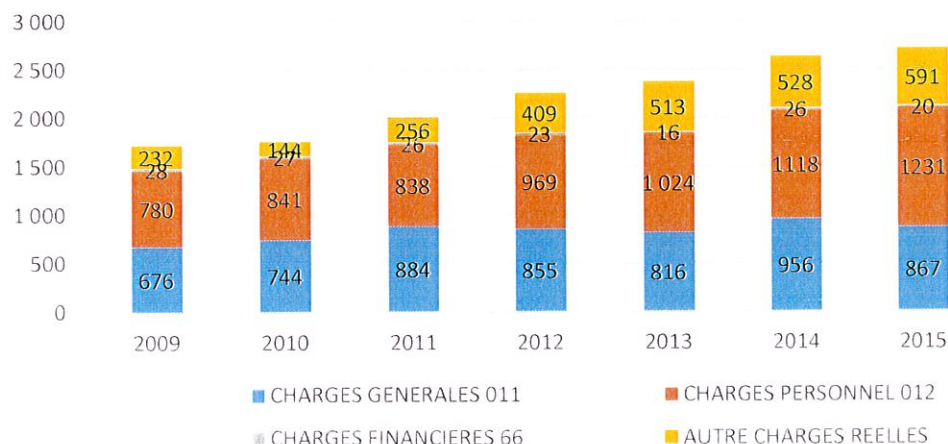
compense (+ 51 327 € en 2 ans) la baisse de la DGF. Enfin, une hausse significative des autres produits réels du fait de la recette de la STOC en 2015 (243 672 €).

Evolution du produit des taxes



❖ DEPENSES D'EXPLOITATION

Evolution des charges réelles de fonctionnement en K€

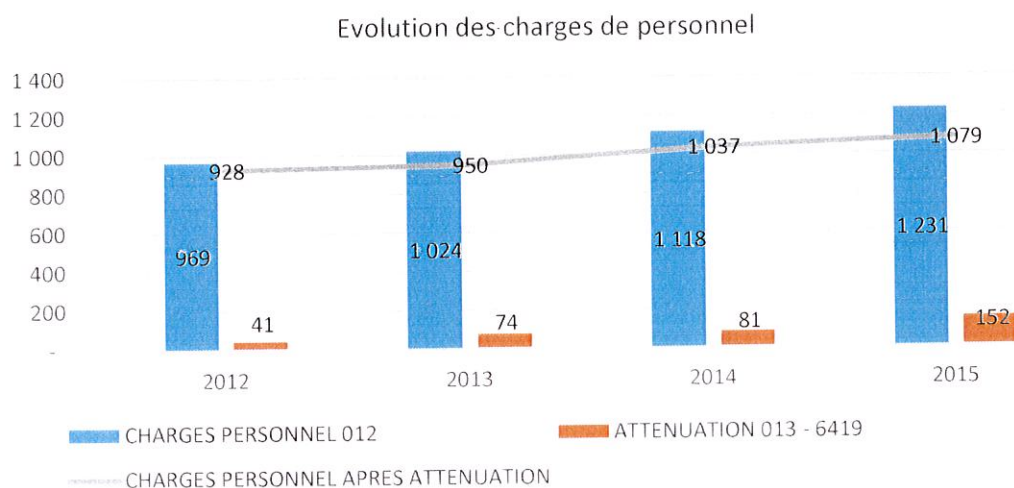
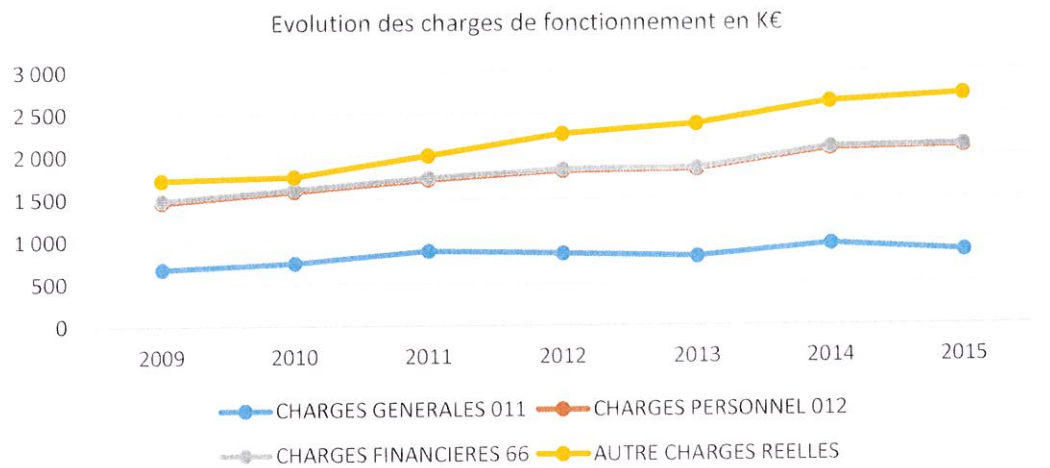


Cette année 2015, on notera une baisse des charges générales (- 89 000€) conformément aux orientations de 2015. Les charges de personnel augmentent mais de façon raisonnée (réforme des rythmes scolaires, réforme du statut des cadres C et B), il convient de prendre en compte les atténuations de charges (remboursement des agents en maladie, et prise en charge des contrats aidés). L'augmentation des charges de personnel est donc de 42 000 €, soit une hausse de 3,4 %.

Les charges financières sont en baisse, et il convient de noter qu'un emprunt (32 635 € d'annuité) est arrivé à terme en 2015 ce qui pourra permettre d'envisager un nouvel emprunt de 500 000 €.

Le recours à l'emprunt doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face.

En 2015 un prêt à taux zéro dans le cadre de préfinancement du FCTVA a été réalisé pour un montant de 210 000 €. Cet emprunt n'est pas comptabilisé dans la dette car c'est un préfinancement, il sera remboursé en deux échéances en 2017 et 2018. L'objectif de ce préfinancement est donc d'accélérer le remboursement du FCTVA pour les collectivités territoriales en proposant de verser ce fonds par avance sous forme de prêt à taux zéro.



L'effort souhaité de maîtrise des dépenses est donc réalisé et doit être maintenu.

❖ CAF

La capacité d'autofinancement connaît une légère hausse. L'objectif est de garantir un autofinancement à un niveau permettant de garantir les investissements souhaités.

III. PRESPECTIVES ET ORIENTATIONS 2016

➤ BUDGET COMMUNAL

A. FONCTIONNEMENT

1. Dépenses

- Les dépenses de personnel seront maîtrisées (voir pour gestion du télécentre et des meublés de tourisme)
- L'enveloppe attribuée aux subventions aux associations est stabilisée cette année.
- Nouvelles dépenses liées au service du transport public, de la mise en fonction du télécentre et des meublés de tourisme (gestion et communication). A noter que ces services vont aussi engendrer des recettes.
- Un effort financier doit être poursuivi dans les différents services afin de réduire les dépenses.
- Maintien des animations et de l'évènementiel réalisés sur la commune.
- Les frais liés aux assurances sont réduits du fait de la mise en concurrence réalisée en 2015.

Recettes :

- Impôts : pas d'augmentation des impôts
- Surveiller l'évolution des dotations DGF et DSR, incertaines du fait de la réforme

B. INVESTISSEMENT

1. Dépenses :

RESTES A REALISER :

- Lanternes LED routières et urbaines
- Finaliser les appartements au village
- Etude embouchure convention avec Ghisonaccia
- Maîtrise d'œuvre pour la construction de la mairie annexe
- Rénovation du monument aux morts du village
- Etude acoustique du réfectoire de la cantine scolaire
- Construction d'un mur au tennis
- Révision générale du PLU
- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la trésorerie

A PROGRAMMER :

BATIMENTS :

- Rénovation du bâtiment de la trésorerie
- Construction de la future mairie annexe/ voirie et espaces verts
- Aménagement des meublés de tourisme au village
- Création du deuxième étage du télécentre
- Garage technique : volets coulissants
- Bâtiment association : diagnostic solidité
- Esat : mise aux normes électrique

- Projet réfection ancienne école Abbazia : maîtrise d'œuvre
- Aménagement du réfectoire de la cantine suite à étude acoustique
- Réfection façade et ouvertures du bâtiment communal au village
- Rénovation appartements : gardien/ Tanghiccìa
- Travaux mise aux normes bâtiments publics ADAP – tranche 1
- Etude Bâtiment Calzarellu
- Logiciel service technique

VOIRIE / RESEAUX :

- Réfection de la voirie de l'allée Fontanille
- Travaux de voirie allée du cimetière
- Travaux aménagements aux cimetières
- Voirie zone industrielle
- Trottoirs route d'Abbazia
- Sécurisation routière
- Abribus
- Eclairage de Noël

FONCIER :

- Acquisition de parcelles (cimetière...)

SCOLAIRE :

- Equipement numérique des écoles
- Salle de motricité école Capanella
- CM des enfants
- Logiciel de gestion périscolaire et cantine
- Etude thermique des écoles

- **Le financement des investissements :**

Préfinancement FCTVA à taux zéro réalisé en 2015 : 210 000 €

Emprunt long terme : environ 200 000 € en fonction de l'avancement des opérations.

Les subventions attendues ont été perçues, et l'emprunt relais correspondant remboursé.

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

Analyse 2015 :

Sans la subvention du budget communal, le résultat de 2015 est de – 146 424 € en fonctionnement. L'augmentation du prix à l'utilisateur va permettre une recette supplémentaire mais la dépense reste incertaine (Kyrnolia).

Afin de prévoir le programme pluriannuel d'investissement suite au schéma directeur d'assainissement des eaux usées, et notamment les travaux de réhabilitation, il faut réaliser les demandes de financement et lancer en parallèle la maîtrise d'œuvre.

PROJET 2016 :

A. Fonctionnement :

- Négociation d'une nouvelle convention de déversement de la commune de Prunelli di Fiumorbo à la commune de Ghisonnacia pour le traitement de ses effluents.

B. Projet d'investissement :

- Plan de zonage d'assainissement des eaux usées
- Réhabilitation de la station de relevage de Mandriolu

- Programme de travaux de réhabilitation des réseaux : il sera nécessaire en cours d'année de réaliser une décision modificative en fonction de l'avancement du dossier des travaux de réhabilitation des réseaux et des possibilités de financement.

➤ BUDGET ALSH

Le budget ALSH est déficitaire de 76 000 €, la commune abonde avec le budget principal.

Le coût des charges directes de la mise en œuvre des TAP est équilibré avec la recette (parents, CAF, ETAT). Les charges indirectes dues à la réforme (un jour de plus de ménage et de transport des enfants de Capanella) sont estimées à 20 620 € par an.

Les recettes sur 2015 sont en hausse de 10 000 € du fait de l'augmentation des tarifs. La fréquentation est en baisse le mercredi du fait de la réforme, sur le reste des activités elle est stable.

Projets :

- Le Contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé pour 4 ans.
- Le Contrat Educatif Local est reconduit.
- Poursuite de la diversité des activités sur les vacances
- Organiser des projets avec l'aide du CCAS